

Paris, le 3 janvier 2022

**Taux de tarification des AT-MP  
Année 2022**

En application de l'arrêté du 24 décembre 2021, publié au Journal Officiel le 30 décembre 2021, les taux de la tarification des AT-MP pour l'année 2022 dans les Industries Electriques et Gazières sont les suivants :

<b>Nature du risque</b>	<b>Code risque</b>	<b>Taux nets de cotisation</b>
Agents statutaires des IEG	40.1ZE	0,18 %
Salariés non statutaires des IEG	40.1ZF	2,14 %

Jean-Côme Romain

Secrétaire Général

